



## Oubli de facturation par mon garagiste

Par **Stéph**, le **15/01/2010** à **14:53**

Bonjour,

Il y a 8 mois j'ai fait faire des réparations à mon véhicule automobile dans un garage, les réparations se sont déroulées correctement, tout se passe bien, je paye la facture d'environ 500€ correspondant aux réparations demandées et hier soir la comptable de ce garage m'appelle à mon domicile pour m'informer qu'il avait oublier de me facturer une partie de ces réparations pour un montant de plus de 500€ et que je recevrai par courrier cette facture ! [s]Huit mois après[/s] .... Dois-je payer cette facture "oubliée" par le garagiste ?  
Merci d'avances pour vos conseils.  
Stéphane.

Par **Berni F**, le **15/01/2010** à **15:13**

Bonjour,

si un garagiste "oublie" de vous facturer des prestations que vous avez commandé, il a 2 ans pour vous réclamer le paiement.

<http://snipurl.com/u3c9d> [www\_legifrance\_gouv\_fr]

cependant, vous dites que vous avez payé une facture correspondante aux réparations demandées...

ce qu'on vous demande de payer aujourd'hui est peut être une prestation que vous n'avez pas demandée ou pour laquelle une facture à déjà été émise (celle que vous avez payé)

je vous suggère donc de demander à ce garagiste de justifier que la prestation qu'il veut vous facturer a bien été commandée par vous, et réalisée par eux, et de justifier également qu'elle ne se confond pas avec celles que vous avez déjà payé.

de cette façon, vous obligez le garagiste à préparer un dossier comme si il devait vous poursuivre en justice sans en subir les inconvénients. Si il ne peut pas vous fournir de tels justificatifs, cela vous indiquera qu'il ne peut raisonnablement pas faire appel à la justice pour obtenir ce paiement.

Par **Stéph**, le **15/01/2010** à **15:41**

merci pour toutes ses explications, en regardant attentivement ma facture, je remarque qu'il y a bien ce que je lui ai demandé et qu'il s'est vraisemblablement trompé dans la somme qu'il m'a facturé pour ce type de réparation, donc je me doute qu'en s'apercevant de son erreur ce garagiste essaye de se rattrapper en m'envoyant une facture complémentaire, n'étant pas garagiste je ne suis pas censé connaître les tarifs des réparations non ???

Par **Berni F**, le **16/01/2010** à **18:17**

Bonjour,

dans la mesure où vous avez "commandé" une prestation sans devis préalable, je ne vois pas vraiment ce que ça changerait que vous connaissiez ou non les tarifs des réparations (du moment qu'ils sont "normaux" en tout cas)

en fait, d'après les renseignements complémentaires que vous apportez, je dirais que vous êtes vraisemblablement redevable de la somme demandée et je pense que vous l'avez aussi compris.

quoiqu'il en soit, et je pense que c'est ce que vous voulez savoir, rien ne vous empêche de lui demander des justificatifs pour vérifier si il est "juridiquement menaçant" et décider ensuite si vous le paierez...

Par **nicolas05**, le **06/08/2015** à **00:08**

Bonsoir,

Je cherche des conseils d'expert concernant mon soucis...

Réparation chez un garagiste inconnu (de département différent) pour embrayage cassée (suite à une panne sur autoroute) devis non détaillé envoyé par mail. N'ayant pas trop le choix je valide. Puis je vais chercher la voiture et paye la facture (1500e) avec 3 moyens de

paiements différents : espèce, CB et chèque.

Je rentre chez moi puis m'aperçoit que la personne s'est trompé et j'ai donc payé moins que prévu.

J'aimerais ajouter qu'il y a surfacturation car j'ai demandé d'autres devis après, et cela variait du simple au double....

Qu'en est il ?? Que dois je faire ??

MERCI

Par **moisse**, le **06/08/2015** à **07:36**

Vous avez un devis, vous avez une facture et vous avez payé.

Vous n'avez rien à faire.

L'erreur ne faisant pas le droit, si l'erreur que vous évoquez est révélée (dans les 2 ans), vous serez redevable de la régularisation.